

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°27.2020

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MILLE VINGT

Le 10/07/2020 à 17 heures 0.

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Qui ont donné pouvoir : 1

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, 1er adjoint.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATTESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Olivier FRANCESCHI, Lucien LACOMBE, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Absents : Henri ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, René MAILLET (procuration à Félix PERETTI), Julien PERETTI

Date de la convocation

02/07/2020

Date d'affichage

15/07/20

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

Le quorum est atteint :

oui

non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire(s) de séance : Olivier FRANCESCHI

Publication ou notification
le

Objet de la délibération : Attribution du lot n°5 du marché de réhabilitation de l'école d'Acqua Doria

Vu l'ordonnance n°2018-1074 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment l'article L2123-1;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1;

Vu la délibération n°62/2019 du 23/12/2019, qui a déclaré infructueux le lot n°5 PLATRERIE PEINTURE, du marché de réhabilitation de l'école d'Acqua Doria

Considérant que la commune a relancé une consultation pour ce lot, le 27/01/2020 ;

Considérant qu'après analyse du Maître d'œuvre, l'offre pourrait être attribuée à :

ENTREPRISE	SIRET	VILLE
SARL TANDEM BTP	80378528600011	AJACCIO
Montant HT en €	TVA (10%) en €	Montant TTC en €
45 188.25	4518.83	49 707.08

D27/2020

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

1°) d'attribuer le marché conformément à l'analyse des offres pour le lot n°5 à la SARL TANDEM BTP

2°) de donner délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

